LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DFA 21 - Amendement relatif au soutien exceptionnel à Solidarité Sida

Signataires : Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:
le budget supplémentaire 2026 est amendé comme suit :

Les crédits consacrés aux subventions de fonctionnement sont augmentés de 300.000€ afin de financer une subvention exceptionnelle à l'association Solidarité Sida. Un versement d'urgence d'un montant de 300.000€ intervient dès la signature de la convention.

Cette dépense est gagée par une diminution de 300 000 euros des crédits inscrits au chapitre 011, fonction 0 « Services généraux », consacrés à la communication institutionnelle, aux réceptions et à l'événementiel de la Ville.

Exposé des motifs :
L'édition 2026 du festival Solidays, prévue du 26 au 28 juin à l'hippodrome de Paris-Longchamp, a été annulée quelques heures avant son ouverture à la demande de la Préfecture de police, en raison de la canicule et du risque de saturation des services de secours et des établissements hospitaliers.

Cette décision administrative est intervenue alors que l'essentiel des dépenses d'organisation avait déjà été engagé. Solidarité Sida évalue à 3 millions d'euros la disparition du résultat attendu du festival. Les assurances pourraient rembourser certaines charges, mais pas nécessairement les recettes d'exploitation perdues.

Solidays représente près de 70 % des ressources de Solidarité Sida. Les recettes du festival permettent de financer des programmes de prévention, d'accès aux soins et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH. En 2025, elles avaient contribué au soutien de 83 associations dans 20 pays, au bénéfice de près d'un demi-million de personnes.

La Ville de Paris avait déjà attribué pour 2026 une subvention de 300 000 euros et un soutien en nature évalué à 356 086 euros. Leur maintien, justifié par le caractère contraint et exceptionnel de l'annulation, ne suffira cependant pas à compenser la perte subie et à garantir la continuité des actions de l'association.

En tant que ville d'accueil de Solidays et collectivité historiquement engagée dans la lutte contre le VIH et le sida, Paris doit participer à la sauvegarde de Solidarité Sida et des programmes qu'elle finance. Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 000 euros.

Afin d'éviter toute surcompensation, son montant définitif sera ajusté à la perte réellement constatée, après déduction des indemnités d'assurance, des aides publiques

exceptionnelles, des dons et des abandons de remboursement de billets directement liés à l’annulation. L’aide devra être prioritairement consacrée à la préservation des emplois et à la continuité des programmes de prévention, d’accès aux soins et de solidarité internationale.